

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 9 mai 2019.

ORDRE DU JOUR :

- Urbanisme :D.I.A ;
- Décisions modificatives budgétaires ;
- Vente matériel Services Techniques ;
- Fixation loyer appartement ;
- Demandes de subventions pour le projet mosaïques ;
- F.D.A.E.C.
- Questions diverses

Présents : Mmes Goutte, Barras, Bernaud, Germain, Guénais, Braud,
MM. De Boissésou, Gaudinière, Picard, Venancy ;

Absents : M. Baudet (excusé) et M. Girault

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 9 mai 2019, à 20 heures, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Goutte, Maire. Cette dernière ouvre la séance, fait l'appel des conseillers, et demande la validation du compte-rendu du dernier conseil (lundi 8 avril 2019).

Celui-ci est adopté à l'unanimité (10 voix pour).

- Urbanisme:D.I.A :

Il s'agit de 2 Demandes d'Intention d'Aliéner : vente d'un terrain à Chopine et vente d'un bien immobilier au 45, Route de l'Estuaire (non raccordé à l'assainissement). Ces biens ne présentant pas d'intérêt pour la commune, le Conseil , **à l'unanimité en prononce la renonciation(10 voix pour).**

- Décisions modificatives budgétaires :

Ecritures comptables ,concernant le Budget Communal,(amortissements) en Dépenses d'Investissement, chapitre 040, il faut retirer 13€ et imputer ces 13 € en Dépenses imprévues d'Investissement, chapitre 020.

concernant le Développement Economique, en Dépenses de Fonctionnement, chapitre 042, il faut retirer 49 € et imputer ces 49 € aux Dépenses imprévues de Fonctionnement, chapitre 022.

Délibération approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

- Vente de matériel Services Techniques :

Votée au Budget, la vente du tracteur n'ayant pas été actée dans le précédent compte-rendu , il est demandé au Conseil de valider cette vente pour un montant de 4 000€ ,

Délibération approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

- Fixation du loyer de l'Appartement :

Certains Conseillers ont visité l'appartement, situé au-dessus de chez M. l'Assureur; il a été entièrement rénové et est destiné à la location, mais ce n'est pas un logement conventionné. Tous les travaux de restauration (environ 15 000 €) ont été effectués en régie par les Agents municipaux :la terrasse, rendue étanche en 2018, a été sécurisée (avec plancher et rebardes en bois), huisseries, parquets dans les chambres, isolation, chauffage,double vitrage, cheminées enlevées .. Cet appartement de 50 m2 se compose au rez de chaussée, d'un petit réduit pour entreposer vélos, poussette, poubelles...et, à l'étage, d'une cuisine, une pièce à vivre, deux grandes chambres, une salle de bains, de toilettes séparées et d'un grand grenier. Le montant mensuel actuel était 497€ . Il est à noter que cet appartement ne subit aucune nuisance sonore causée par les escrimeurs et que Plassac, est bien desservi par les transports en autobus pour le relier aux communes et villes les plus proches.

500€ de loyer mensuel ont été proposés avec 3 mois de dépôt de garantie par **M. Gaudinière.**

M. le Percepteur précise que le dépôt de garantie ne doit pas excéder 1 mois pour un logement vide

et 2 mois, pour un logement meublé..

Il serait bon de faire paraître pour le mois de juillet, une annonce dans la presse locale, le magazine de Plassac, sur le site Web de la commune et de mettre un affichage sur le panneau municipal, suggère **Mme Germain**.

Il va de soi que le (ou la) futur(e) locataire s'acquittera des charges telles que eau, électricité, chauffage (pompe à chaleur) et pourra, peut-être, bénéficier de l'A.P. L.

M. de Boisséson demande qui prendra en charge l'état des lieux, et si, passer par une Agence ne serait pas judicieux ? **Mmes le Maire et Bernaud** répondent que cet état des lieux sera, comme par le passé, géré par la Mairie.

Mme Bernaud, soucieuse des sommes demandées à avancer, et comptant des frais d'Agence en sus (si tel était le cas), proposerait 650€, **M. de Boisséson**, 700€, **d'autres élus**, 600 €.

Mme Berniud demande de ne pas comparer avec des logements de Blaye, qui ont garage, parking et/ou jardin. La commune loue, à titre informatif, un autre logement pour 596 €/mois.

Mmes Bernaud, Guénais et Braud votent pour 650 €, **M de Boisséson** vote pour 700 €, **les autres conseillers** votent pour 600 €.

Mme Bernaud ajoute qu'il serait préférable de trouver locataire en septembre (plutôt qu'en novembre), car c'est le mois des mutations et la demande de locations sera plus importante.

Délibération approuvée à la majorité de fixer le montant du loyer à 600 € mensuel (6 voix pour, 1 voix pour 700 € et 3 voix pour 650€), assorti d'un mois de dépôt de garantie

- Demandes de Subventions pour le projet Mosaïques :

Une erreur a été constatée dans l'estimation du coût des prochaines mosaïques, dernière tranche du projet Mosaïques. En 2018, le montant prévisionnel des dépenses s'élevait à 4 501,18 € HT.

Les demandes de subventions avaient été calculées comme suit :

Département : 1 200 € ; Fonds Leader Européen : 1 910 € et auto-financement Mairie: 1 391,18 €.

En 2019, le montant des dépenses s'élève à 4 472,35 € HT. Les demandes de subventions sont :

Département : 1 200 € ; Fonds Leader Européen : 1 822 € et auto-financement Mairie : 1 450 €.

Les projets des 2 dernières œuvres ne sont pas tout à fait les mêmes que les projets initiaux, mais leur implantation est identique : Un premier tableau sera installé près de l'école (thème retenu « les marées », flux, reflux et alluvions) et le second sera apposé sur le mur du Conservatoire Vinicole (thème retenu « les objets anciens que l'on trouve dans le Musée »). Le rendu des couleurs (impression papier) ne reflète pas leur réalité, mais les idées sont belles !

Délibération approuvée à l'unanimité de demander les subventions proposées (10 voix pour).

- F.D.A.E.C (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) :

Cette année, **10 673 €** sont octroyés à la commune pour son Equipement, par le F.D.A.E.C.

Le montant des travaux déjà réalisés ou à réaliser s'élève à **16 033,98 €**, dont : réfection des menuiseries de l'A.P.C., Agence Postale Communale : 4 417,28€ ; limiteur de son de la Salle polyvalente : 2 909,40€ ; 2 tablettes Ipad pour maîtresses des Maternelles : 739,97 € ;

insonorisation de la salle de motricité : 740 € ; installation de panneaux à Led (en remplacement des néons bruyants) dans toutes les classes : 1 520 € ; matériel mécanique : 3 035 €.

Il reste **5 360,98 €** de part communale.

Délibération approuvée à l'unanimité de demander une subvention au F.D.A.E.C, d'un montant de 10 673 € (10 voix pour).

- Questions diverses :

Mme Goutte informe d'un courrier reçu ce jour de **Mme Hardy** (réflexologue de la Rue de la Gaîté), qui demande la résiliation anticipée de son préavis de bail professionnel signé le 9 novembre 2018 pour le local qu'elle occupe 2 jours par semaine, depuis le 1er décembre 2018.

Elle paie actuellement 220 € de loyer et 85 € d'électricité et chauffage (pompe à chaleur) par mois, et trouve ces charges onéreuses, compte tenu de sa situation familiale précaire (mère seule avec un enfant).

A titre comparatif, la consommation électrique de l'Agence Postale Communale, ouverte tous les matins, revient à 30€/mois.

Mme Hardy n'ayant pas pu fournir de factures justificatives à ce jour, la Municipalité n'est pas en

mesure de lui apporter une quelconque aide quant à ce problème..

Son contrat de bail venant à expiration au plus tard le 9 novembre 2019, la réflexologue demande la résiliation anticipée de son préavis(le réduisant à 3 mois au lieu de 6 mois .

Mme Hardy exerce aussi dans d'autres communes(Blaye, Braud et Saint Louis) et intervient également à domicile.

Ce local va donc être de nouveau vacant et cette question sera traitée lors du prochain Conseil..

M. de Boisséson s'interroge sur le manque de matérialisation au sol (lignes blanches) du parking des Tennis..Il n'y en aura pas , car leur réalisation n'a pas été prévue au Budget. Les gens se garent n'importe où et n'importe comment et c'est dommageable. Que faire ? Mettre de grosses pierres ? Mais les gens se gareront à côté.

M.Gaudinière revient sur l'embellissement végétal des mosaïques. Il s'est renseigné pour des jardinières en pierres reconstituées, (Longueur 48 cm x largeur 48 cm x hauteur 47 cm), au prix de 66 €/jardinière (avec 25% de réduction) . Objection de **Mme Guénais** qui juge ces dimensions trop petites et surtout trop basses, si les jardinières doivent contenir des arbres ou arbustes assez hauts!(mosaïques devant le Musée gallo-romain). Elle propose, à la place, des jardinières en PVC , moins lourdes et moins chères. **M. Gaudinière** n'est pas d'accord pour le PVC , qui peut s'abîmer. **M.Venancy et Mme Braud**, non plus, l'un en raison de la proximité du puits ancien de Lers; l'autre à cause de l'altération probable liée aux intempéries et du risque de dangerosité.

Des jardinières en bois , au prix de 300 € l'une ?? non, c'est trop cher.

M. Gaudinière et Mme Guénais iront voir sur place demain vendredi 10 mai, à 14 heures, ce qu'il est possible de trouver ...

Mme Goutte a été contactée par une habitante de la Rue Chardonnet, qui serait intéressée par l'achat d' une parcelle jouxtant l'immeuble du Cabinet d'Assurance, proche de la Villa Mathilde. Cette parcelle n'est pas à vendre; elle représente un endroit stratégique et pourrait intéresser certaines Associations plassacaises.

Mme Goutte et ses Adjoints ont rencontré Victor Galon et sa compagne Mélissa, artisans en gastronomie et artisanat, qui souhaiteraient installer au Peyrat, une « Guinguette à Pizzas et autres produits locaux»,avec un camion blanc aménagé « Bel-Ami », une remorque avec four à bois et une caravane-bar ..

Ils installeraient les tables pour une durée de 6 mois, sous de grandes bâches (style chapiteaux de cirque),près du boulodrome, entre les 2 arbres, ainsi que leurs camion et caravane.Il n'y aurait pas de problème de raccordement électrique,et, comme leur prédecesseur Mathieu et son Bobby's bus, ils prendraient à leur charge, les frais d'électricité et d'eau et ne paieraient pas de location d'emplacement. Il pourrait y avoir un fond musical et/ou des animations de cinéma de plein air (genre Charlot, Laurel et Hardy)...

Mme Bernaud demande si la caravane sera affectée au bar ou en espace de vie personnel, car la Commune a interdit l'accès aux caravanes et camping-cars, dont les passagers souhaiteraient séjourner à Plassac. La caravane serait affectée uniquement à l'usage de bar.

Une convention stipulant tous ces détails, devra être signée. .

M.Gaudinière avise d'une soirée cinéma de plein air, (Cinésites) organisée par le Département, qui pourrait avoir lieu le 28 août ou le 14 septembre prochains, dans la prairie proche des vestiges Gallo-romains

M.Venancy informe que les 4 talkies-walkies achetés pour le Plan Communal de Sauvegarde, seront utilisés pour le Marathon des Vins de Blaye et essayés samedi matin, avant la course.

Ils seront mis en circulation aux postes suivants : à Lers, chez M. Dubreuil, au Roumas, et au Château d'Eau.

M. Venancy se rendra demain vendredi 10 mai, à 7h30 aux Services Techniques, pour prendre le fourgon et aller chercher avec **Mme Guénais et M.Picard**, les victuailles nécessaires. Les organisateurs du Marathon fournissent les tee-shirts(jaunes, cette année) que nous pourrons garder et des ponchos en plastique bleu qu'il faudra remettre à la Mairie.

Mme Bernaud souhaiterait avoir pour le Comité des Fêtes, 2 tee-shirts de taille XXL et Mme Barras , 2 tee-shirts de taille M.

Mme Bernaud fait savoir qu'à la pointe de la Croix de Faux Coeur, 2 pierres sont sorties de leur emplacement, que le panneau indiquant Chante Alouette est descendu d'un étage, que le panneau municipal de Lers est cassé ; elle aimerait savoir pourquoi tous les dimanches soirs, aux environs de 20 heures, les habitants des hauteurs de Plassac, mais aussi ceux de Berson et Cars, sont privés d'électricité, panne de 45 minutes à 3 heures...Le répondeur du responsable défense d'EDF répond que c'est à cause des réparations en cours.

Mme Bernaud regrette que, lors du weekend suivant les randonnées du 1er mai, le local du Comité des Fêtes ait été cambriolé. Des vivres (charcuteries et autres) ont été dérobés dans le congélateur du Comité des Fêtes...mais aussi une grande partie du matériel personnel de M le Président du Club d'Escrime ! Il faut mieux sécuriser les portes vitrées..en mettant des grilles ? Une serrure 3 points ? Mettre une alarme reliée aux portables avec la 4G ?...mais il faudrait ouvrir une ligne téléphonique...L'Assurance du Comité des Fêtes (avec franchise de 150 €) pourrait peut-être prendre à sa charge le remboursement de ces vols ?

Mme Germain demande de fixer une date du Comité Rédactionnel du futur Magazine N°106, qui relatera le Bilan de fin de mandat...Date retenue : mercredi 17 mai 2019, à 14h, à la Mairie.

Mme Germain soulève également la question des courts de Tennis; comment faire si on veut jouer au tennis ? Contacter M. le Président du Club, mais ce dernier n'habite plus à Plassac...alors, contacter M. le Président du Club de Ping Pong, suggère **Mme Bernaud** Il est aussi possible de s'adresser aux responsables du Musée Gallo-romain qui détiennent la clé du court. Faut-il avoir payé une cotisation pour faire partie du Club et/ou pour jouer ?

La Mairie possède-t-elle des clés à prêter ? Non, la Mairie ne prend pas cette responsabilité ; le Secrétariat donne le numéro de téléphone du Président du Club .

Mme Braud propose d'envoyer un e mail à ce dernier, pour lui demander ces renseignements.

Mme Guénais voudrait savoir si des cours de Yoga sont toujours dispensés dans l'Ancienne Mairie? oui le lundi soir ; mais nous n'en savons pas davantage, ce qui est anormal.

Mme Braud donne des nouvelles des Agents municipaux travaillant à l'Ecole.

Une personne (Atsem) jusque-là en mi-temps thérapeutique, est maintenant en congé maladie jusqu'au 7 juin 2019. Elle est remplacée par une jeune femme expérimentée et qui donne satisfaction, pour un emploi de 35h /hebdomadaires à temps plein.

Une autre personne devant subir une petite opération chirurgicale le 13 mai, sera remplacée pendant une quinzaine de jours environ par une mère d'élève ayant l'expérience requise , pour assurer la surveillance de la cour avant la cantine, après la cantine et la garderie du soir.

Mme Braud signale les dégradations faites par les enfants aux murs d'enceinte de l'école et au revêtement du sol de la cour. Ils grattent, creusent, enlèvent le goudron et détériorent le grillage. Un mot concernant le 8 mai : la cérémonie s'est déroulée sous une pluie battante qui ne permit pas aux musiciens de jouer la Marseillaise pour préserver les instruments, avec seulement une fillette et M. le Cuisinier qui représentaient l'Ecole. Il est à regretter l'absence de parution de l'heure de la Cérémonie dans la presse locale, malgré les indications données par le Secrétariat à ce sujet. Les Ateliers du Mascaret ont organisé un apéritif déjeunatoire, samedi 4 mai dernier où une trentaine de personnes étaient présentes.

M. Gaudinière conclut en s'exclamant sur le nombre de panneaux électoraux pour les Elections Européennes (33 panneaux imposés aux communes) !

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21 heures 40.

La Secrétaire de séance.

M-C Braud .